

N°NUMERO ACTE **DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉLIBÉRATION N°DL20230130 DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/09/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 6 absents représentés, 2 absentes non représentées, à savoir :

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à compter de 18h48) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY (jusqu'à 19h) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h52) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT (jusqu'à 19h) ; M Pierre-Mary DESHAYES

### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 18h48)

M. Pierre DECLINE a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h52)

### ABSENTES NON REPRÉSENTÉES

Mme Isabelle SURPLY (à compter de 19h)

Mme Nathalie ROBERT (à compter de 19h)

### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION - AUTORISATION DE PASSAGE DE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET CONVENTION DE SERVITUDE - 13 RUE GALLIENI**

**M. Gilles GRECO** expose ce qui suit :

Dans le cadre de la dissimulation des réseaux électriques et de télécommunication dans la rue Gallieni et afin d'aboutir à la suppression des supports et câbles aériens, des ouvrages aériens doivent être supprimés et remplacés par du réseau souterrain réalisé sur les parcelles communales 111 AE 33 et 479.

Ces travaux sont entièrement à la charge du SIEL – Territoire d'Energie Loire (SIEL-TE42).

Ces derniers nécessitent de conclure une autorisation de passage de réseau d'éclairage public ainsi qu'une convention de servitude avec le SIEL-TE 42 afin de permettre la création d'un nouveau mât d'éclairage public muni de 2 lanternes, la réalisation de canalisations souterraines, l'encastrement d'un coffret électrique et la suppression d'un mas béton.

Ces travaux portent aussi sur la reprise de branchements électriques.

La convention relative à cette servitude sera conclue à titre gratuit ; elle prendra effet à la date de sa signature par les parties et sera conclue pour la durée de la ligne dont elle fait l'objet, ou tout autre ligne qui pourrait lui être substituée sur l'emprise de la ligne existante ou, le cas échéant, avec une emprise moindre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'autorisation de passage de réseau d'éclairage public et la convention de servitude avec le SIEL – Territoire d'Energie Loire , relatives aux travaux sur les parcelles 111 AE 33 et 479 sises 13 rue Gallieni,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette autorisation et cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/09/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le



ID : 042-214202079-20230912-DL20230130-DE

*Date de mise en ligne 18 septembre 2023*